

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL_2024_111

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

Séance du lundi 07 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 1 octobre 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 23
- Votants : 30

Présents :

Philippe RIO - Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Pascal TROADEC - Claire TAWAB KEBAY - Ganesh DJEARAMIN - Saadia BELLAHMER - Arsène ZERKAL - Martial GAMIETTE - Mognidaho ISSA - Mahamoud SOILHI - Ali Mohamed ABOUDOU - Sarah CHABROT - Seynabou Léonie DIARRA - Imène KEDDOU - Sara GHENAIM - Anaïs KOSE - Kouider OUKBI - Neal SAUNIER - Janna BOUBENDIR - Fatouma SYLLA - Marie FOLLY - Dominique BRIVADY

Excusés Représentés :

Fatima OGBI représentée par Imène KEDDOU - Fatima MAHFOUD représentée par Ali Mohamed ABOUDOU - Philippe LOUISON représenté par Lamine CAMARA - Jacky BORTOLI représenté par Philippe RIO - Michèle AUBRY représentée par Claire TAWAB KEBAY - Rose-Marie THUILOT représentée par Yveline LE BRIAND - Laetitia JACQUEMIN représentée par Ganesh DJEARAMIN

Absents :

Youssef BOUKANTAR - Ngandu NTUMBA ép KENYA - Sylvie GIBERT - Cheick Oumar N'DIAYE - Aziza BELABDA

Délibération N°DEL_2024_111 : « Nomination du Gymnase de la ZAC Centre-Ville en Gymnase « Alice Milliat » »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal en matière de gestion des équipements communaux,

Vu l'attachement de la Ville de Grigny aux valeurs d'égalité, du sport pour toutes et tous,

Considérant que la Ville de Grigny souhaite honorer une figure emblématique du sport et de la lutte pour la reconnaissance des femmes dans le sport,

Considérant la nécessité de valoriser le patrimoine sportif local en lui attribuant des noms symboliques inspirants pour les générations futures,

Considérant qu'Alice Milliat (1884-1957), pionnière du sport féminin et fondatrice des Jeux Mondiaux Féminins, est une figure majeure qui s'est battue pour la reconnaissance des femmes dans les compétitions sportives internationales,

Considérant que cette dénomination s'inscrit dans une démarche de promotion de l'égalité des genres, du respect et de la diversité dans le sport et de féminisation des noms de rue et des équipements publics.

Délibère, et décide,

De décider que le gymnase situé au 1 Promenade du Canal sera désormais dénommé « Gymnase Alice Milliat » en hommage à Alice Milliat, une pionnière du sport féminin qui a joué un rôle déterminant dans la reconnaissance du sport pour les femmes au niveau international.

De s'engager à organiser une cérémonie officielle pour l'inauguration de cette nouvelle dénomination, avec la participation des associations sportives locales, des centres de loisirs, des maisons de quartier et des habitants de la commune.

De s'engager à notifier la présente délibération aux autorités compétentes et à la publier conformément aux dispositions réglementaires.

D'autoriser le Maire à exécuter la présente délibération.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Publié le : 16 OCT. 2024



Le Maire,

Philippe RIO

Vote à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification